

Vos contacts en Picardie

SOMME INITIATIVE

29, rue des 3 cailloux • 80000 Amiens
 tél. 03 22 22 30 63
 info@somme-initiative.fr
 www.jentreprensonsomme.fr

AISNE INITIATIVE

Pôle du Griffon • rue Pierre-Gilles de Gennes
 02000 Barenton Bugny
 tél. 03 23 79 86 63
 lgervois@ad02.fr
 www.aisne-developpement.com



OISE OUEST INITIATIVE

9, rue Denis Simon • 60000 Beauvais
 tél. 03 44 15 68 94
 contact@oise-ouest-initiative.fr
 www.oise-ouest-initiative.fr

OISE SUD INITIATIVE

1, parvis de Gersthofen • 60180 Nogent-sur-Oise
 tél. 03 44 24 05 63
 oise.sud.initiative@gmail.com
 www.oisesudinitiative.com

OISE EST INITIATIVE

2, rue Niepce
 Les Tertiales, bât B • 60200 Compiègne
 tél. 03 44 23 00 29
 contact@oise-est.fr
 www.oise-est.fr



PICARDIE INITIATIVE
 FRANCE INITIATIVE

Laurent NUNS, président

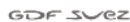
Siège social • 2, rue Niepce • Les Tertiales, bât B • 60200 Compiègne

Domice DUGRÈS, animateur

Bureau • 29, rue des Trois cailloux • 80000 Amiens
 tél. 03 22 93 61 10 • fax 03 22 91 90 33 • contact@picardie-initiative.com

www.picardie-initiative.com

Avec le soutien



Notre grande cause à nous, c'est faire naître votre entreprise

FRANCE INITIATIVE



Le "bonus" prêt d'honneur éco-activités

garance - 09/10 • Crédits photos : DR



PICARDIE INITIATIVE
 FRANCE INITIATIVE





PICARDIE INITIATIVE

FRANCE INITIATIVE

Créée en 2004, Picardie Initiative est **une association de coordination régionale regroupant les 5 plateformes France Initiative** de la région : Aisne, Oise Est, Oise Ouest, Oise Sud et Somme Initiative.

Parmi ses différentes missions, l'association régionale se tient à la disposition des pouvoirs publics pour réfléchir aux évolutions des métiers de la création reprise d'entreprise. En collaboration avec les plateformes, elle contribue à proposer et mettre en place de nouveaux outils.

C'est dans cet esprit que le réseau des plateformes de Picardie développe un dispositif pilote dédié aux éco-activités, conscient qu'elles représentent un futur majeur pour notre territoire.

Depuis 2005,
l'activité cumulée des plateformes
a permis de créer ou sauvegarder
plus de 5 000 emplois.

Le bonus prêt d'honneur éco-activités

Les porteurs de projets dans le domaine des éco-activités peuvent rencontrer des difficultés à faire naître leur projet à cause d'un manque de visibilité de marché et/ou à cause des besoins en investissements plus lourds que pour une activité dite traditionnelle.

Picardie Initiative souhaite donner un coup de pouce à ces activités à leur démarrage et mettre en place un cadre méthodologique propice à conforter la pérennité et la croissance de ces entreprises.

Le suivi opérationnel de ce dispositif est assuré par les plateformes.

Les fonds sont initiés par la Fondation Caisse d'Épargne.
L'ingénierie de projet est soutenue
par le Fonds Social Européen.

www.picardie-initiative.com

L'activité des plateformes

L'objectif des plateformes France Initiative est de favoriser la création reprise d'entreprise. Elles mettent leur expertise et leur connaissance des territoires au profit des porteurs de projet pour faciliter leur accès au prêt bancaire, assurer la pérennité des entreprises et la création d'emplois locaux et non délocalisables.

Chaque plateforme France Initiative :

- accompagne les porteurs de projets,
- aide au montage de dossiers,
- finance les projets via le prêt d'honneur et le dispositif Nacre
- propose un suivi post-crétion,
- met en place des réseaux de parrainage, club créateur...

Autour d'un réseau de professionnels (25 permanents), les plateformes France Initiative en région Picardie mobilisent les compétences et l'engagement de 200 bénévoles.

Un outil commun, le prêt d'honneur

Le prêt d'honneur permet aux créateurs repreneurs de renforcer leurs fonds propres et ainsi de les aider à obtenir plus facilement un financement bancaire complémentaire.

- le prêt d'honneur est accordé à la personne physique créateur ou repreneur d'entreprise (et non à l'entreprise).
- c'est un prêt **sans garantie ni intérêt** (0 %).
- son montant varie selon la nature du projet mais est généralement compris entre **1 000 et 10 000 €** (avec un déplafonnement possible allant jusqu'à **32 000 €** pour les projets de reprise).
- il est remboursable sur une durée allant de 12 à 48 mois (36 mois en moyenne).

L'effet de levier moyen du prêt d'honneur est de 7 (pour 1 € de prêt d'honneur octroyé, 7 € sont accordés par les banques).



FICHE D'IDENTITÉ

NOM : Bonus prêt d'honneur éco-activités

VALEUR : 3 000 euros

CARACTÉRISTIQUES : ce bonus est obligatoirement adossé à un prêt d'honneur ou à un prêt Nacre octroyé par une plateforme France Initiative de Picardie.

SPÉCIFICITÉ : au coup de pouce financier s'ajoutent des préconisations adaptées à chaque projet.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ : tout projet doit intégrer une dimension sociale, sociétale ou environnementale lié à un projet de territoire.

ORIGINE DES FONDS : initiés par la Fondation Caisse d'Épargne. L'ingénierie de projet est financée par le biais du Fonds Social Européen.